

## PRÉFECTURE DU VAL-D'OISE

DIRECTION DU  
DEVELOPPEMENT DURABLE ET  
DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Cergy-Pontoise, le 20 JAN. 2010

Bureau des Relations avec  
les Collectivités Territoriales

Affaire suivie par Mme DARCEL  
Tél. : 01 34 20 27 71  
E-mail : [sophie.darcel@val-doise.pref.gouv.fr](mailto:sophie.darcel@val-doise.pref.gouv.fr)

LE PREFET DU VAL D'OISE

à

**C 2010-01-03**

Mesdames et Messieurs les Maires  
Mesdames et Messieurs les Présidents  
d'E.P.C.I.  
du département du Val d'Oise

(en communication aux Sous-Préfets)

**OBJET: Nomenclature M14**

**PJ** : arrêté du 14 décembre 2009

**La présente circulaire a pour objet d'appeler votre attention sur les modifications de la nomenclature M14 à compter de l'exercice 2010.**

En effet, l'arrêté n° NOR IOCB0928206A du 14 décembre 2009, que vous trouverez en pièce jointe, a modifié l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux à caractère administratif.

LE PRÉFET,  
Pour le Préfet,  
Le Secrétaire Général

**Pierre LAMBERT**